
*Demande de crédit de fr. 265'000.-
pour le renouvellement de la télégestion pour les
réseaux d'eau de La Côte-aux-Fées et de Semver*

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE LA CÔTE-AUX-FEES

Demande de crédit de fr. 265'000.- pour le renouvellement de la télégestion pour les réseaux d'eau de La Côte-aux-Fées et de Semver

Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

Voilà plusieurs années que nos installations Rittmeyer de téléconduite des réseaux d'eau de La Côte-aux-Fées et de Semver tombent régulièrement en panne et que nous avons de plus en plus de difficulté à nous procurer des pièces de rechange. En effet, nos installations ont l'âge respectable du réseau Semver, c'est-à-dire environ 25 ans.

Par exemple, suite à la dernière panne en août dernier, qui ne pouvait être réparée, nous avons eu la chance de pouvoir nous procurer quelques éléments d'une installation récupérée dans une autre commune. Le temps est donc venu de changer nos installations.

Pour votre information, ces travaux sont compris et intégrés dans les estimations des coûts ressortant du rapport final du bureau Mauler SA, qui vous a été présenté le 4 juillet dernier, et sont entièrement compatibles avec le projet de raccordement au réseau d'eau ACRG. De plus, quelle que soit la variante retenue pour notre approvisionnement en eau, le renouvellement de la télégestion selon devis ci-dessous est un minimum et s'avère impératif.

Le descriptif des travaux est joint au présent rapport, et la demande de crédit, séparée en deux chapitres distincts (La Côte-aux-Fées et Semver) se présente ainsi :

Libellé	Montant total	La CAF/C.700	Semver/C.701
Devis pour le renouvellement des installations : partie appareillage et formation	Fr. 70'800.- HT	Fr. 110'700.-	Fr. 99'400.-
Devis pour le renouvellement des installations : partie télécommande et informatique	Fr. 139'300.- HT		
Travaux d'électricité	Fr. 1'000.- HT	Fr. 500.-	Fr. 500.-
Travaux de sanitaire	Fr. 29'270.- HT	Fr. 13'700.-	Fr. 15'570.-
Divers et imprévus	Fr. 5'000.- HT	Fr. 2'500.-	Fr. 2'500.-
Sous-total	Fr. 245'370.- HT	Fr. 127'400.-	Fr. 117'970.-
TVA 8%	Fr. 19'630.-	Fr. 10'200.-	Fr. 9'430.-
TOTAL	Fr. 265'000.- TTC	Fr. 137'600.-	Fr. 127'400.-

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir entrer en matière sur ledit rapport et d'accepter l'arrêté y relatif.

Recevez, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

La Côte-aux-Fées, le 8 octobre 2012

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRESIDENT : LA SECRETAIRE :

LAURENT PIAGET

COSETTE PETREMAND

Annexe : arrêté

Le Conseil général de la Côte-aux-Fées

Vu le rapport du Conseil communal du 8 octobre 2012;
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;
Sur proposition du Conseil communal,

A R R E T E

- Article premier** Un crédit de Fr. 265'000.-- est accordé au Conseil communal pour le renouvellement de la télégestion pour les réseaux d'eau de La Côte-aux-Fées (fr. 137'600.-) et de Semver (fr. 127'400.-).
- Article 2.-** ¹Pour le réseau d'eau de La Côte-aux-Fées, la dépense de fr. 137'600.- sera comptabilisée dans le compte des investissements n° 700.501.xx et amortie au taux de 10%.
²Pour le réseau de Semver, la dépense de fr. 127'400.- sera financée par le fonds de renouvellement B28.280.69.
- Article 3.-** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

La Côte-aux-Fées, le 25 octobre 2012

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :

CHRISTIAN LAMBELET

FABIEN PETREMAND